

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**ADMINISTRATION**

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

**PUBLICITÉ**

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 31 Octobre

## LA CHUTE DU MINISTÈRE

Le cabinet Ribot, après avoir résisté à des assauts qui, de prime abord, paraissaient plus redoutables, est tombé sur la question des chemins de fer du Sud de la France, victime d'un incident ou d'un accident; sa chute, cependant, ne surprendra personne.

Dès longtemps les jours du ministère étaient comptés, et il n'est pas douteux que, si les Chambres avaient siégé alors, il eût été renversé sous le coup des tristes révélations qui ont affligé la France entière concernant l'organisation si fâcheuse, si lamentable, de l'expédition de Madagascar. Depuis lors, on a pris Tananarive, et le succès finalement remporté, grâce à la persévérante énergie du général Duchesne et de ses vaillantes troupes, en même temps que par suite de l'absence de résistance sérieuse de la part des Hovas, a paru dans une certaine mesure, atténuer les fautes commises. Il ne faut pas les oublier cependant; elles sont autrement graves, autrement coûteuses que les erreurs que le garde des sceaux a pu commettre, s'il en a commises, dans la direction imprimée aux poursuites relatives aux chemins de fer du Sud de la France — vieille question qui, à vrai dire, eût été digne d'un enterrement de dernière classe.

Quand donc, en effet, en finira-t-on avec l'écoeuvrant spectacle auquel depuis trop longtemps on nous fait assister et qui, sous prétexte de révélations accablantes et scandaleuses, énerve tout, paralyse tout, arrête tout : budget, réformes, économies, lois utiles et impatiemment réclamées par l'opinion publique?

Les ministres qui s'en vont furent les premiers à se laisser emporter par ce lamentable courant; aujourd'hui ils en sont les

victimes; en sera-t-il de même de leurs successeurs?

Si pour le bien de la France et de la République, nous avons un vœu à former, ce serait de voir, quels que soient les ministres de demain, le Parlement s'occuper des questions vraiment sérieuses et primordiales au point de vue de l'avenir de la France, qui sont à l'ordre du jour.

Ce qu'il faudrait souhaiter, avant tout, à la tête du gouvernement futur, c'est un homme ayant du caractère, de la volonté, de l'énergie, s'appliquant à rallier toutes les forces républicaines. Mais le trouvera-t-on?

J. QUERCYTAÏN.

## LA CRISE MINISTÉRIELLE ET LA PRESSE

Voici les principales appréciations de la presse sur la crise qui vient d'éclater :

**Le Rappel :**

Ou bien le président de la République considérera la crise ouverte hier comme un simple accident ne permettant pas de croire que la Chambre soit décidée à inaugurer une politique nouvelle; et alors il confiera le soin de former ce ministère à un homme politique de la nuance de M. Ribot.

Ou bien, tenant compte moins de la séance d'hier que de celles qui l'ont précédée et constatant qu'il existe à la Chambre une majorité résolument progressiste, à laquelle il n'a pas été donné encore occasion de se dégager, mais qui ne demande qu'à s'affirmer, il fera appel à une personnalité choisie dans le groupe radical. Cette seconde solution est incontestablement la meilleure.

**Le Petit Parisien :**

Une des conséquences de la chute du cabinet qui paraissait comporter un sérieux avantage, c'était la mise au panier des trente et quelques interpellations dont la tribune menaçait d'être encombrée pour de longues journées.

**Le Gaulois :**

La majorité ne pouvait pas ne pas faire expier à M. Ribot et à ses collaborateurs l'obligation où elle avait été mise la veille de les soutenir sur

une question d'ordre et de propriété. Elle leur en voulait de l'avoir forcée à être brave et à avoir du bon sens.

**Le Radical :**

Les 270 votants de la motion Guyot-Desaigne n'auraient qu'à ne se pas désagréger pour devenir prochainement maîtres de la situation.

**Le Soleil :**

Ebranlé par le débat sur Carmaux, le ministère était sans force pour résister à un nouvel assaut.

**Le Figaro :**

Il est fort difficile de discerner l'orientation que va prendre ou subir la pensée politique de M. Félix Faure. Voici le nouveau président aux prises avec sa première crise ministérielle sérieuse. Ira-t-il jusqu'aux radicaux? Reviendra-t-il vers les opportunistes? L'énigme est intéressante, mais non cruelle.

**Le Voltaire :**

A la réalité, le cabinet Ribot a reçu lundi la punition fatale de son attitude dans l'interpellation sur l'affaire de Carmaux. Son refus d'intervenir entre les parties pour les inviter à recourir à l'arbitrage ne lui a pas été pardonné par un grand nombre de députés républicains. La question sur laquelle avait insisté fort heureusement M. Léon Bourgeois reste une précieuse indication pour le chef de l'Etat.

**L'Autorité :**

Dans la plupart des grands débats, la droite s'évanouit et se terre. Et c'est aux socialistes que revient l'honneur de l'épuration partielle de lundi.

**Le Petit Journal :**

Nous avons besoin d'étudier l'anarchie préliminaire de la campagne de Madagascar et d'y porter un sérieux remède, de donner à notre armée une puissance dont l'imbécillité et l'incurie politique menacent la cohésion, de fixer un budget qui reste en déficit; à l'intérieur, à l'extérieur, aux plus grandes épreuves qu'ait jamais traversées la patrie...

La Chambre se déjoue de séance en séance; elle acclame et insulte les mêmes hommes à une heure d'intervalle, sans savoir ce qu'elle veut, ce qu'elle approuve ou combat, ce qu'elle fait ou ce qu'elle pense. Elle est l'image permanente du gâchis; elle n'a ni produit une majorité, ni choisi un programme, ni tiré de sa puérilité brouillonne un groupe d'hommes qui la représente.

mais monsieur mon père, et pour le prouver, je t'embrasse bien fort... et...

Mais elle se tut.

— Et?... Et c'est tout, dit le père, un peu décontenancé.

— Ingrat, répondit-elle avec reproche.

— Pardonne-moi, ma chère enfant, mais j'attendais une histoire complète.

— N'est-ce pas la meilleure que je puisse vous conter, méchant père; si elle est courte, du moins elle est sincère...

— Veux-tu qu'à mon tour je t'en dise une moins véritable, mais plus longue? demanda le capitaine.

Passant son bras sur l'épaule de son père, à la façon des enfants aimants, elle répondit :

— Je vous écoute, monsieur le conteur.

Il commença :

— Il était une fois...

Geneviève l'interrompit en riant :

— On dirait une histoire de brigands!...

— Attends un peu, impatiente que tu es, et tu vas voir qu'il ne s'agit pas ici de voleurs, mais simplement d'une jeune fille... et d'un jeune homme...

Son sourire s'évanouit, elle redevenait sérieuse. Ce fut au tour de M. Hérier de s'interrompre.

**Les Débats :**

Comment le successeur de M. Trarieux s'y prendra-t-il pour faire plus de lumière que lui? Où trouvera-t-il d'autres responsabilités à poursuivre? Comment enfin, répondra-t-il aux vœux de la Chambre et leur donnera-t-il satisfaction?

## INFORMATIONS

**LA CRISE**

Paris, 29 octobre, soir.

Le président de la République a reçu ce matin M. Ribot.

Dans l'après-midi, il a fait appeler le président du Sénat et M. Brisson, président de la Chambre.

M. Brisson lui a conseillé la constitution d'un cabinet formé avec les éléments radicaux.

La constitution de ce cabinet est à peu près certaine; M. Bourgeois, que M. Félix Faure fera appeler demain matin, acceptera la mission qui lui sera offerte. Il l'a déclaré à ses amis.

Le cabinet serait constitué, dès lors, de la façon suivante :

MM. Bourgeois, intérieur et présidence du conseil.

Peytral, finances.

Lockroy, marine.

Cavaignac, guerre.

Doumer, colonies.

De Verninac, agriculture.

Enfin, M. Barthe, député des Basses-Pyrénées, et peut-être M. Poincaré, feraient partie de cette combinaison.

Dans les milieux politiques on s'accorde à dire que seule la constitution d'un cabinet nettement progressiste répond aux nécessités de la situation.

Paris, 30 octobre.

La solution de la crise ministérielle se fera très probablement attendre plusieurs jours.

La note officielle, communiquée à deux heures par l'Agence Havas, dit simplement :

Le président de la République a reçu successivement, ce matin, M. Peytral, sénateur, Bourgeois, Lockroy et Godefroy Cavaignac, députés, qu'il a consultés sur la situation politique.

Paris, 30 octobre, soir.

Un certain nombre de sénateurs sont venus aujourd'hui au palais du Luxembourg, pour se renseigner sur la crise.

La gauche démocratique s'est réunie sous la présidence de M. Bernard, du Doubs.

— Donc, vers cette époque, vivaient deux braves et honnêtes jeunes gens qui s'aimaient. Sans s'être jamais avoué leur mutuelle affection; ils avaient compris que leurs destinées étaient liées pour toujours. Le jeune homme avait un père, la jeune fille une mère qui, devenant les penchants de leurs enfants, se réjouissaient à l'espoir d'unir ces cœurs si bien faits pour s'entendre. Mais ils attendirent en vain les confidences de leurs enfants qui, sous l'empire de je ne sais quels sentiments d'égoïsme, se cachaient d'eux.

Le père vint à mourir le premier, et comme c'était un brave homme il s'en fut droit au paradis.

« — Ne regrettez-vous rien? lui demanda le Seigneur.

« — Une seule chose, de n'avoir pu assister au bonheur de mon fils. »

Peu de temps après, la mère le rejoignit au ciel.

A la même question du bon Dieu, elle répondit aussi :

« — J'aurais voulu voir ma fille heureuse avant de mourir. C'est mon seul regret. »

Alors le Seigneur, exauçant leurs vœux, unit le jeune homme et la jeune fille; mais pour les punir de leur manque de confiance, il leur envoya le remords... Et bien souvent depuis, continua M. hérier d'un accent mal assuré, la pauvre mère et moi, Geneviève, nous avons pleuré en regrettant d'avoir gardé si longtemps caché au fond de nos cœurs un secret dont l'aveu eût été la suprême joie de ceux qui n'étaient plus...

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 31

## LE MANOIR DU DIABLE

PAR JACQUES BREMOND

DEUXIÈME PARTIE

Le théâtre génial des arts libres

IV

— J'vous avons vu ce matin à Tréminou, dit-elle, Santas et Anna, en vous voyant entrer, on aurait dit une noce... tellement c'était coquet. Pas vrai Fanch?...

Eperdu, le malheureux garçon n'osa regarder M. Hérier, qui sourit doucement. Geneviève avait baissé les yeux.

— Je vous quitte M. Hérier, dit-il presque aussitôt.

Pour s'excuser de cette brusque résolution, il prêta sa main à sa mère, et se pencha vers elle plus longtemps.

— Le pauvre garçon aura aperçu son frère, pensa le capitaine, et ne veut pas s'exposer à le rencontrer.

Puis il regarda sa fille dont la figure, si gaie un moment auparavant, s'était rembrunie tout à coup...

Un fracas épouvantable éclata, mêlé de cris sauvages et de notes discordantes.

Il y eut une poussée générale de la foule, pour

se ruier vers l'endroit d'où venait le bruit.

Le théâtre Génial était en pleine effervescence. Pour la quatrième fois de la journée, Hector-Raphaël Guilloire, son intelligent directeur, offrait aux masses les émotions violentes, mais cordiales, de la *Revenge du Corse*.

— Entrons-nous? demanda M. Hérier à sa fille. Elle refusa, se disant lasse, aveuglée de poussière... le soleil la fatiguait. Elle préférait partir.

— Partons, dit-il, comprenant pourquoi la lassitude était venue si vite, la poussière s'était faite si subitement aveuglante, et la chaleur du soleil si brusquement intolérable!

Ce fut sous une impression de tristesse, qu'ils ne pouvaient secouer, qu'ils retournèrent au Manège-Nevez. Le dîner fut lugubre.

Geneviève, silencieuse et préoccupée, trangeait à peine, le regard continuellement tourné vers une énorme gerbe qui s'épanouissait au milieu de la table — les belles feuilles laineuses, à corolles bleues, du viel Hoervé — que Fanch avait apportées le matin.

— Est-tu donc souffrante, ma fille? demanda M. Hérier à la fin de ce repas muet.

— Nullement, cher père, répondit-elle, en s'efforçant de donner à sa voix un ton enjoué.

— Tu parais triste... tu ne parles pas comme d'habitude... N'as-tu donc rien à me dire?...

Elle fit un signe négatif, mais se reprenant aussitôt :

— Au fait si... j'ai quelque chose à te dire...

— Allons donc, murmura tout bas le capitaine. Elle était venue près de lui, et, les yeux fixés sur les siens :

— J'ai à dire, fit-elle, que j'adore plus que ja-

Après un échange d'observations, convaincue que le pays réclame une politique résolument réformatrice dans l'ordre économique et social, une justice égale pour tous, exempte de faiblesse ou de complaisance; une administration qui impose à tous les agents du gouvernement, à ces hauts fonctionnaires surtout; une direction nettement républicaine elle a décidé, à l'unanimité, qu'elle donnera son concours au cabinet qui s'inspirera de ces principes.

M. Peytral, qui assistait à la délibération du groupe démocratique, s'est montré très réservé sur son entrevue avec M. Félix Faure; il s'est borné à déclarer qu'il n'avait pas été chargé de constituer le cabinet.

Mais ses amis déclarent très nettement qu'il fera partie du nouveau cabinet. Suivant le dire de ses amis, le concours de M. Peytral est jugé indispensable et il ne refusera pas, mais il estime ne pouvoir accepter le portefeuille des finances.

A peine la réunion du groupe démocratique était-elle terminée que M. Peytral quittait le Luxembourg, appelé par M. Bourgeois.

Un fait des vœux ici, pour que M. Bourgeois réussisse à constituer un cabinet. C'est une expérience qui s'impose, disent tous les sénateurs avec lesquels nous nous entretenons.

### L'Expédition de Madagascar

#### Le livre jaune

Un *Livre jaune* relatif aux affaires de Madagascar est en préparation au ministère des affaires étrangères. Ce recueil contiendra les pièces relatives à Madagascar depuis 1815 jusqu'à aujourd'hui.

Il contiendra notamment la correspondance relative à la question de l'exécutif des consuls à Madagascar, les documents se rapportant aux négociations avec l'Allemagne et l'Angleterre qui ont abouti à la reconnaissance en 1890 par ces deux puissances du protectorat de la France sur Madagascar. Enfin, le *Livre Jaune* reproduira le texte des instructions données au général Duchesne sur la ligne de conduite à suivre après l'achèvement des opérations militaires.

#### Les transports

Une dépêche du consul de France à Port-Saïd, datée du 28, annonce que le *Cachar* est arrivé à cinq heures du matin, venant de Majunga. Il a embarqué du charbon, des vivres et des lainages provenant de la Croix-Rouge. Le consul demande des instructions au sujet du départ de ce bâtiment.

Toulon, 29 octobre.

On a dirigé ce matin de Marseille sur Toulon un convoi de cinquante-cinq militaires rapatriés destinés au sanatorium de Porquerolles. Ces malades, qu'accompagnaient un colonel et plusieurs officiers, ont été reçus à leur arrivée sur le quai du port par le général de brigade Turot. Les cinquante-cinq militaires ont été embarqués sur le *Courrier-des-Iles-d'Hyères* qui les a transférés à Porquerolles.

#### La grève de Carmaux

Carmaux, 30 octobre.

A une réunion à laquelle assistaient MM. Jaurès, Viviani, Gérault-Richard, députés et les délégués des groupes de Paris, un long manifeste a été rédigé et voté à l'unanimité.

Ce manifeste repousse l'initiative et les propositions faites par le préfet.

La solution que réclament les grévistes consisterait, tout en gardant le personnel nouveau, de reprendre l'ancien au complet, quitte à établir quatre équipes de six hommes et de travailler vingt jours sur trente: sinon ils sont décidés à lutter jusqu'au bout pour sauver leurs camarades et le Syndicat menacés.

En somme, ils demandent un arrangement honorable ou ils continueront la résistance.

A la réunion d'aujourd'hui, M. Renard, rendant compte de l'entrevue qu'il a eue hier soir avec le préfet, a déclaré que ce dernier avait trouvé les propositions des grévistes acceptables et avait promis d'en parler ce soir à M. Ressayier.

#### Les tombes militaires

Avignon, 29 octobre.

Grâce à une initiative des plus heureuses prise par M. le général de division Quenot, les tombes des militaires morts à Avignon en activité de service seront désormais soigneusement entretenues, et, à l'occasion de la fête des Morts, pieusement ornées de fleurs.

S'inspirant de cette pensée que le régiment est une véritable famille et que les traditions de la famille doivent y être autant que possible respectées, le général Quenot a fait ouvrir, parmi tous les officiers de la garnison, une souscription dont le produit recevra l'affectation que nous venons d'indiquer.

Cette attention touchante des officiers pour leurs soldats a produit le meilleur effet dans notre population, si profondément attachée au culte de ceux qui ne sont plus.

Elle est bien faite aussi pour porter une précieuse consolation aux familles dont les enfants

décédés sous les drapeaux reposent dans le cimetière d'Avignon.

Rappelons à ce sujet que depuis plusieurs mois déjà, un sergent-major du 7<sup>e</sup> génie (compagnie 19/2), guidé par la même pensée dont s'est inspiré le général Quenot, désigne chaque samedi un soldat pour entretenir dans un état convenable les tombes de ses camarades décédés de la compagnie.

#### Poursuites contre M. Preiss

Strasbourg, 29 octobre.

On annonce qu'à la suite de l'interview de M. Preiss, relative à la politique de protestation, et reproduite par un journal de Paris, le procureur impérial de Colmar a ordonné, suivant paragraphe 85 du Code pénal, que des poursuites judiciaires soient dirigées contre M. Preiss pour excitation publique à des actes de haute trahison.

Strasbourg, 30 octobre.

Les poursuites dirigées contre M. Preiss, le député de Colmar, sont l'objet de nombreux commentaires dans les cercles indigènes. On juge sévèrement cette nouvelle preuve d'intolérance de la part du gouvernement d'Alsace-Lorraine.

On est d'avis que la persécution dont le sympathique député de Colmar est maintenant l'objet ne fera qu'augmenter sa popularité et lui donnera plus d'autorité pour hâter la création projetée du grand parti alsacien-lorrain.

Au reste, la popularité de M. Preiss a déjà franchi les limites de sa circonscription électorale. Il y a trois jours, le député de Colmar, qui se trouvait à Strasbourg, dans une taverne alsacienne, a été l'objet des plus chaleureuses ovations de la part des consommateurs qui criaient: «Vive l'Alsace! Vive le député Preiss!» Les passants, intrigués par le bruit de ces acclamations, s'arrêtèrent devant la brasserie et firent chorus.

Ce petit incident a naturellement fort agacé ces messieurs du gouvernement général, qui sont obligés de constater avec peine le peu de progrès qu'a fait la germanisation en Alsace-Lorraine.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas samedi.

#### Vote de nos députés

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés sur l'ordre du jour de confiance dans l'interpellation sur la grève de Carmaux qui a été voté par 273 voix contre 179.

M. Vival était absent, M. Lachèze s'est absenté, M. Rey a voté pour, M. Talou contre.

Dans l'ordre du jour dont le vote a déterminé la chute du ministère, tous les députés du Lot ont voté pour, sauf M. Vival qui était absent.

#### CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 29 octobre

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations. M. Rouffil est élu secrétaire.

M. le Maire présente les excuses de MM. Daynard et Delport qui, indisposés, n'ont pu se rendre à cette séance extraordinaire.

M. le Maire communique au conseil une lettre de l'*Alliance Française*, accusant réception de la somme de 50 francs votée en faveur de cette association, et remerciant le Conseil pour l'intérêt qu'il porte à son œuvre.

Une demande de M. Brunet, qui sollicite une subvention de 500 fr. pour trousseau et diverses dépenses, en faveur de son fils récemment admis à l'école nationale de Cluny, est renvoyée à la commission des finances.

Une pétition de M. le Directeur des Tabacs, demandant que la ville participe à la dépense de construction d'un trottoir dans la rue St-Géry jusqu'à la rue Hauterive, est renvoyée aux commissions des finances et des travaux publics.

Le Conseil donne un avis favorable à une demande de soutien de famille formée par le nommé Croiset (Etienne), soldat du 3<sup>e</sup> génie, en garnison à Constantine.

M. le maire expose ensuite que le Conseil municipal ayant, dans une de ses dernières séances, autorisé la démolition des immeubles ou parties d'immeubles menaçant ruine, aux abords de la place des Petites-Bougeries, il avait été stipulé que les propriétaires seraient désintéressés dans un délai de dix ans, avec intérêt de 3 fr. 50 p. 0/0 pour les sommes restant dues.

L'administration supérieure n'a pas approuvé ce projet. Le nouveau projet stipule que les sommes dues ne sont payables que dans quinze ans. Le Conseil adopte le nouveau tableau d'amortissement qui lui est soumis et qui est accepté, d'ailleurs, par les propriétaires.

#### Manifestation de la Toussaint

Demain vendredi, à 2 heures, aura lieu la manifestation annuelle devant les Monuments Gambetta et des Mobiles.

Le cortège se formera à 2 heures au cours Vaxis.

M. le Préfet assistera à cette cérémonie.

M. Costes, maire, prendra la parole devant la statue de l'illustre tribun.

M. Guiraudies-Capdeville prendra la parole au Monument des Mobiles.

La société des Sauveteurs du Lot prendra part à la manifestation.

MM. les membres honoraires et participants qui désirent y assister sont priés de vouloir bien se trouver au siège de la société, rue Jean-Caviole, à une heure et demie.

Les anciens soldats de la Défense nationale sont invités à assister à cette cérémonie patriotique.

#### Le concert de l'orphéon

Contrairement à la décision prise par cette société dans sa dernière réunion générale, le concert qui devait être offert aux membres patrons et dames patronnesses, le 17 novembre prochain, n'aura lieu que le dimanche 1<sup>er</sup> décembre.

#### Conseils municipaux

La quatrième session ordinaire des Conseils municipaux, pour l'année 1895, s'ouvrira dans toutes les communes du département, le 3 novembre prochain. Sa durée sera de quinze jours.

Pendant le cours de cette session, les Conseils municipaux pourront s'occuper de tous les objets qui rentrent dans les attributions des administrations municipales.

#### Plants américains

Le préfet du Lot, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la délibération du Comité d'études et de vigilance contre le phylloxéra, en date du 12 octobre 1895,

Informe les propriétaires du département que le Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra tient à leur disposition des plants américains provenant des pépinières départementales, aux conditions suivantes:

#### Boutures

Herbemont.....	le cent.	0 fr. 50
Jacquez.....	»	0 50
Riparia (toutes variétés)....	»	0 25
Rupestrus.....	»	0 50
Solonis.....	»	0 50
Violla.....	»	0 50
York's Madeira.....	»	0 50
Noah.....	»	0 50

Les demandes devront être adressées à M. le Directeur des pépinières départementales, rue Sainte-Claire, à Cahors, avant le 1<sup>er</sup> décembre prochain, dernier délai; elles devront mentionner le nombre et la nature des plants et indiquer les variétés désirées; elles seront, en outre, accompagnées de l'avertissement pour l'acquit des contributions directes que le demandeur aura reçu au commencement de la présente année, ou à défaut, d'un extrait du rôle de l'impôt foncier délivré par le percepteur.

Les plants accordés sont livrés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1896, au siège des pépinières, rue Sainte-Claire, à Cahors, moyennant le versement du prix entre les mains du directeur de ces pépinières.

Toutefois, les personnes qui désireront recevoir leurs plants à domicile devront envoyer au préalable, au directeur des pépinières (même adresse), le montant des frais de vente et d'emballage.

Après le 15 février, les plants qui n'auront pas été réclamés pourront être distribués à d'autres agriculteurs.

Le Comité ne prend l'engagement de remplir les commandes que dans la mesure des plants dont il pourra disposer.

Cahors, le 20 octobre 1895.

Le préfet du Lot,  
Henri ARNAUD.

#### Les prévoyants de l'Avenir

Société civile de Retraites

Le président de la 405<sup>e</sup> section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les adhésions et les versements sont reçus, à la Mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi.

Chaque sociétaire doit être muni de sa carte afin de faciliter les recherches et éviter les erreurs.

PARAZINES,  
Président de la 405<sup>e</sup> section des  
Prévoyants de l'Avenir.

#### Vaccination gratuite

Par arrêté de M. le préfet du Lot et sur la proposition de M. le sous-préfet de Figeac, M. le docteur Houradou est nommé médecin-vaccinateur des cantons de Figeac (Est et Ouest) en remplacement de MM. Pezet et Bregel, démissionnaires.

#### Accident

Mardi, vers huit heures du soir, une voiture

s'est renversée à l'angle du jardin de la Préfecture, près du monument Clément-Marot.

Le conducteur a eu le temps de sauter à terre. Le cheval seul a été blessé.

#### Castelnau-Montratier

Dimanche a eu lieu le concours organisé par le comice agricole de Castelnau.

Dès la première heure, on voit arriver de chaque côté de nombreux exposants, les uns conduisant leurs animaux, tandis que d'autres transportent les plus beaux spécimens des produits de leurs récoltes.

Les animaux exposés sur la belle place Gambetta, pavée de mâts et de drapeaux tricolores, sont rapidement classés par catégories.

Les produits, dont l'ensemble est admirablement disposé par les organisateurs de cette partie du concours, représentent bien la production du sol de cette région.

Un peu plus tard, un nombreux public envahit la petite ville de Castelnau, qui, même aux moments les plus animés de ses jours de foire, n'a jamais montré une telle activité et un tel mouvement.

Les opérations du jury, commencées à onze heures, et habilement dirigées par MM. Drouhault et Feyt, sont rapidement terminées, malgré les nombreux lots exposés tant en bestiaux qu'en produits.

Nous ne saurions mieux appuyer cette constatation qu'en disant que l'esèce bovine était représentée par 83 têtes (taureaux, vaches ou génisses); l'espèce chevaline par 9 têtes; l'espèce porcine par 17 têtes (mâles et femelles.)

Il y avait, en outre, 94 têtes de brebis et béliers; 190 animaux de basse-cour et enfin on n'y comptait pas moins de 180 lots de produits.

Nous ajouterons que le nombre des exposants était de 210.

Toutes les places, les rues et les cafés de Castelnau sont encombrés de toute la population du pays, qui s'est donné rendez-vous dans cette localité.

A 4 heures, avant le banquet, qui est fixé aussitôt après, a eu lieu la proclamation des récompenses sous la présidence de M. le Préfet.

Le maire de Castelnau, l'honorable M. Feyt, souhaite la bienvenue aux représentants du gouvernement, aux hommes politiques et aux agriculteurs qui ont bien voulu honorer cette réunion de leur présence.

Il n'oublie pas le compétent professeur départemental d'agriculture, M. Drouhault, qui leur a prêté avec tant d'obligeance le concours de son expérience.

Parlant du but que poursuit le comice et des besoins du pays au point de vue agricole, il se félicite des résultats obtenus dès la première année, et espère que cette association déjà prospère ne fera qu'augmenter, pour le plus grand bien de l'agriculture du canton.

M. le préfet constate la réussite de ce premier concours; il rappelle aux agriculteurs la nécessité de se grouper en plus grand nombre encore pour rendre l'action du comice plus efficace et les assure, au nom de la République, de toute la sollicitude du gouvernement.

Enfin M. Drouhault prend la parole pour exposer, dans une courte allocution, les principales améliorations agricoles qui doivent plus particulièrement attirer l'attention du comice. Par des observations claires et précises et par de nombreux exemples, il montre comment les agriculteurs peuvent, avec un peu de bonne volonté, et presque sans dépenses, arriver à augmenter sérieusement leurs revenus. C'est ainsi qu'il passe en revue très rapidement la question des engrais, la fabrication du fumier de ferme, la nourriture des animaux, l'élevage et l'engraissement, enfin le choix des reproducteurs et des semences.

En même temps qu'avait lieu cette fête agricole, les autres parties du programme étaient fidèlement exécutées, et à six heures avait lieu le banquet, dans une des salles de l'école des filles.

#### Figeac

Le nommé Camille Tabournel, âgé de 33 ans, originaire de Figeac, demeurant rue Quilloy, à Montauban, a été arrêté samedi dernier, pour vol d'un panier, au préjudice du sieur Tauriac, propriétaire à Saint-Marc, commune de Piqueros.

Une perquisition faite au domicile de Tabournel, a fait découvrir plusieurs autres objets de provenance suspecte. Il a été immédiatement arrêté et mis à la disposition du parquet.

#### Gramat

Un chien, qui avait été mordu par un autre chien soupçonné enragé avait été mis à l'attache par son propriétaire, qui habite le bourg de Lavergne. Samedi matin, l'animal ayant rompu ses liens, s'est d'abord précipité sur une truie qu'il a mordu, après quoi il s'est dirigé vers Gramat en mordant plusieurs de ses congénères.

Heureusement il n'a rencontré personne et a été abattu, à l'entrée de la ville, par M. Fabre, employé des contributions indirectes, qui partait en chasse.

L'autopsie pratiquée par M. Calmette, vétérinaire, a démontré que ce chien était réellement enragé.

**Le conseil de guerre**

Dans sa séance du 29 octobre, le conseil de guerre s'est occupé de l'affaire suivante :

Antoine Portal, âgé de 24 ans, né à Figeac (Lot), cavalier au 10<sup>e</sup> dragons, à Montauban, a profité d'une distraction du brigadier Tapié de Celeyran, occupé au pansage des chevaux, pour lui dérober, le 14 septembre dernier, pendant les manœuvres faites autour de Monflanquin, une bague en or que ce brigadier avait, paraît-il, laissée dans la ferme Périé, avec d'autres objets lui appartenant.

Reconnu coupable de ce vol, le cavalier Portal est condamné à deux ans de prison.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fête de la Toussaint**

1<sup>er</sup> novembre 1895

Extension de la durée de validité des billets d'aller et retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial G. V. n° 2, du mercredi 30 octobre inclus, au vendredi 1<sup>er</sup> novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 4 novembre.

\*\*\*

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Dos billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guétiary (halte), Handaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite **trois jours** au moins avant le jour du départ.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Direction : Fernand TAILLEFER

Première représentation

Vendredi 1<sup>er</sup> novembre

**FAUST**

Grand opéra en cinq actes et 7 tableaux, paroles de MM. Jules BARBIER et Michel CARRÉ, musique de Ch. GOUNOD.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 31 octobre et 3 novembre

De 4 à 5 heures

Versailles, pas redoublé Wetge.  
Gambrius, valse O. Métra.  
Le Petit Duc, fantaisie Lecoq.  
La vie Parisienne, quadrille Offenbach.

**A vendre**

Grange et emplacement de maison avec murs et matériaux divers pouvant servir à la reconstruction, 24, rue et Faubourg St-Georges.

S'adresser à M. Jacques VALETTE, 5 quai Champollion.

**FAITS DIVERS**

**Terrible accident de chemin de fer à Lexos**

Lexos, 28 octobre.

Une collision de trains, qui a eu de très graves conséquences, s'est produite dans la matinée entre les stations de Lexos et Laguëpie.

Voici dans quelles conditions :

Le train express n° 40, partant de Toulouse pour Capdenac à 8 h. 55 du matin avait subi un retard de près d'une heure à Gaillac par suite du déraillement d'un train de marchandises venant d'Albi.

Le transbordement des voyageurs du train 40 dans le train 1,001 avait occasionné à ce dernier un retard de 55 minutes à Lexos.

A Tessonnières, on mettait en tête du train 1,001 une machine de réserve, conduite par le mécanicien Hoffer. A ce moment, on signale l'arrivée de l'express 21, venant de Paris avec 1 h. 21 m. de retard, de sorte que, par suite de cette circonstance, le croisement, qui a lieu habituellement à Lexos, devait se faire à Laguëpie.

Sans doute, le chef de station de Laguëpie dut mal interpréter les dépêches qui lui étaient transmises, car à six kilomètres de Lexos environ, le train 40 heurtait le train express 21, qui avait stoppé sur un signal du garde-barrière, à 2 kilomètres environ en deçà de Laguëpie.

Le choc fut épouvantable; deux wagons et le fourgon de tête du train 40 ont été brisés et réduits en miettes.

M. Chollet, inspecteur de la compagnie d'assurances la « Nationale » et M. Serres, inspecteur de la Société de publicité diurne et nocturne dans les gares, qui se trouvaient dans le train 40 et qui fort heureusement n'avaient reçu aucune blessure, se sont portés au secours des blessés.

Ils se trouvaient dans un compartiment de première qui suivait les voitures brisées. Ils ont été aidés dans ce sauvetage par M. Beswanger, négociant à Vienna (Autriche, qui se trouvait dans le train.

Presque tout le personnel du train a été atteint; il y a une quarantaine de blessés environ dont une dizaine très grièvement.

On a retiré des voyageurs qui étaient ensevelis sous de véritables monceaux de décombres. On ne comprend pas que tous ne soient pas morts.

**Les blessés**

Parmi les personnes les plus grièvement atteintes, on signale : MM. Bonnet, chauffeur du train 40, deux jambes cassées et bras fendu par un éclat de bois; Hoffer, mécanicien, bras cassé, Monrepos, chef de train à Toulouse; Lareinie, conducteur du même train.

Mlle Sohier, fille de l'instituteur de Cransac (Aveyron) fracture de la jambe gauche, contusions graves à la tête et aux reins.

6 employés des postes du train 40, tous de Toulouse.

Plus un réserviste blessé sérieusement qui a été admis d'urgence à l'hospice de Toulouse.

Son état inspire de très vives inquiétudes.

**La neige**

On signale de divers endroits l'apparition de la neige.

Moulins, 28 octobre.

La neige a fait sa première apparition ce matin. De menus flocons blancs voltigent dans l'air poussés par le vent du Nord qui pourrait bien, étant donné le froid qui règne depuis vingt-quatre heures, nous amener une chute sérieuse.

Guéret, 28 octobre.

La neige a fait son apparition ce matin. Le froid est très vif. On craint pour les châtaignes.

Châlons-sur-Marne, 28 octobre.

La neige a fait ce matin une première apparition à Châlons-sur-Marne et aux environs.

Nevers, 28 octobre.

Ce matin la neige a fait sa première apparition à Nevers.

Toulouse, 28 octobre.

Pendant la nuit du 26 au 27 octobre, la neige est tombée sur tous les villages qui dominent la vallée de Luchon. Un brouillard épais a envahi le sommet des montagnes. Les vols d'étourneaux, de bisets et de sarcelles sillonnent le pays, cherchant vainement une trouée pour franchir les ports de Venasque et de la Glère. Cet état de choses n'est pas pour déplaire aux chasseurs et aux braconniers, qui, au nombre de plus de cent, poursuivent incessamment le gibier de passage.

**M. AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

**Bibliographie**

Si vous voulez bien vous porter, si vous voulez avoir un conseiller médical qui veille sur votre santé — abonnez-vous au

**JOURNAL DE LA SANTÉ**

Cet excellent organe de vulgarisation scientifique paraît tous les dimanches en 32 pages, avec gravures dans le texte.

C'est la revue de famille par excellence; sa lecture est instructive, amusante et utile à tous. Chaque abonné a droit à 52 consultations, données par la voie du journal.

Les souscripteurs ont droit à l'une des primes gratuites ci-après :

1<sup>o</sup> Le Dictionnaire de l'homme sain et de l'homme malade, par le Dr Rossi;

2<sup>o</sup> Les Conseils du Dr Marc.

Abonnements : France, 6 fr. Etranger, 8 fr.

N. B. — Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.

Envoyer mandat ou timbres-poste au Journal de la Santé, 5, boulevard Montmartre, Paris. — Spécimen gratis.

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

**ÉDITION MENSUELLE**

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1<sup>o</sup> 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2<sup>o</sup> Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3<sup>o</sup> Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4<sup>o</sup> Une ou deux gravures de modes colorisées, soit 18 par an.

5<sup>o</sup> Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6<sup>o</sup> Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

**LA POUPEE MODELE**

**JOURNAL DES PETITES FILLES**

Illustré de 200 gravures environ dans le texte La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Etranger, 11 fr. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages colorisés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

**ETUDE**

de M<sup>e</sup> Firmin DUPUY, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 5, successeur de M<sup>e</sup> Lacosse.

**EXTRAIT**

D'une demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, et suivant exploit de M<sup>e</sup> Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze, le tout enregistré,

La dame Marie Elisabeth Boisserie, épouse du sieur Jean Loubières, propriétaire et maire de Mauroux, demeurant avec lui à Paillargues, dite commune.

A formé contre son dit mari une demande en séparation de biens et M<sup>e</sup> Dupuy a été constitué pour avoué de la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme. Cahors le trente-un octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué de la demanderesse,

Signé ; F. DUPUY.

**ETUDE**

de M<sup>e</sup> Louis LACAZE, avoué-licencié, 10, cours de la Chartreuse, Cahors (Ancienne étude DELBREIL)

**ASSISTANCE JUDICIAIRE**

**EXTRAIT**

D'UN

**JUGEMENT PRONONCANT LE DIVORCE**

D'un jugement rendu par défaut, entre Madame Léonie Roques, couturière, domiciliée à Cahors, rue du Tapis-Vert, numéro 13 (pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du neuf août mil huit cent quatre-vingt-quatorze), demanderesse, et le sieur Jean Marion, horloger mécanicien, domicilié précédemment de la ville de Cahors, aujourd'hui sans domicile connu en France, défendeur, par le tribunal de première instance de Cahors, le douze août mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré et signifié au dit Jean Marion, par exploit de M<sup>e</sup> Peyret-Mirande, huissier à Cahors à ces fins commis, en date du vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze, aussi enregistré.

Il a été extrait ce qui suit :  
« Par ces motifs, le tribunal donne défaut contre Marion et pour le profit, prononce le divorce entre les époux au profit de la demanderesse, condamne Marion aux dépens. »

L'avoué de la demanderesse,

Louis LACAZE.

Nota. — La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du susdit tribunal de Cahors, en date du vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistrée.

**Agence ROBERT**

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1<sup>er</sup> ordre.

**La Pharmacie populaire et commerciale**

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

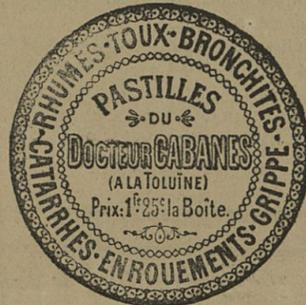
**A LOUER**

**UNE GRANDE ET BELLE MAISON**

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph<sup>ie</sup> DERBECC, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> juillet 1895)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	DIRECT 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> . 10s.	10 <sup>h</sup> . mat	7 <sup>h</sup> . 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 30	5 7	midi 32	7 <sup>h</sup> . 5 soir
Gignac-Cressensac.....	départ. 6 50	6 58	5 20	1 10	7 43
SOUILLAC.....	arrivée. 7 28	—	—	1 48	8 3
CAZOULÈS.....	départ. 7 48	7 36	5 58	2 8	8 18
Lamothe-Fénélon.....	arrivée. 7 53	7 38	6 1	2 14	8 25
Nozac.....	départ. 8 »	—	—	2 21	8 28
GOURDON.....	arrivée. 8 15	—	—	2 22	8 41
Saint-Clair.....	départ. 8 25	—	—	2 35	8 51
Dégagnac.....	arrivée. 8 39	8 5	6 27	3 »	9 5
Thédirac-Peyrilles.....	départ. 8 49	—	—	3 10	9 15
Saint-Denis-Catus.....	arrivée. 9 1	—	—	3 22	9 27
Espère.....	départ. 9 12	—	—	3 33	9 38
CAHORS.....	arrivée. 9 23	—	—	3 45	9 50
Sept-Ponts.....	départ. 9 32	8 44	7 6	3 54	9 59
Cieurac.....	arrivée. Exp. 9 58	8 50	7 16	4 5	10 10 soir
Lalbenque.....	départ. 10 9	—	—	4 20	10 30
Caussade.....	arrivée. 10 23	—	—	4 32	10 43
MONTAUBAN.....	départ. 10 30	—	—	4 47	11 8
TOULOUSE.....	arrivée. 11 3	9 30	7 55	5 31	11 8 46
		9 55	8 19	6 11	9 28
		10 »	8 24	6 25	—
		10 47s.	9 8	7 50	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> . 43	—	7 <sup>h</sup> . 5	—	9 <sup>h</sup> . 3	6 <sup>h</sup> . mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	—	7 52	—	10 36	7 7
CAUSSADE.....	départ. 3 37	4 33	7 59	—	10 50	7 30
Lalbenque.....	arrivée. 4 1	5 1	8 23	—	11 31	8 11
Cieurac.....	départ. —	5 53	—	—	midi 10	8 50
Sept-Ponts.....	arrivée. —	6 2	—	—	midi 19	8 59
CAHORS.....	départ. 4 39	6 14	9 1	—	midi 31	9 11
Espère.....	arrivée. 4 45	6 23	9 8	—	midi 40	9 20
Saint-Denis-Catus.....	départ. —	6 33	9 8	6 »	—	9 30
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. —	6 48	—	6 15	—	9 44
Dégagnac.....	départ. —	7 2	—	6 28	—	9 57
Saint-Clair.....	arrivée. —	7 17	—	6 43	—	10 11
GOURDON.....	départ. —	7 26	—	6 52	—	10 20
Nozac.....	arrivée. —	7 36	—	7 1	—	10 29
Lamothe-Fénélon.....	départ. 5 28	7 52	9 51	7 18	—	10 43
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 1	—	7 27	—	10 52
SOUILLAC.....	départ. —	8 10	—	7 37	—	11 1
Gignac-Cressensac.....	arrivée. —	8 19	—	7 47	—	11 10
BRIVE.....	départ. 5 51	8 28	10 14	7 57	—	11 12
PARIS.....	arrivée. 5 54	8 34	10 17	8 4	—	11 19
		9 4	—	8 36	—	11 24
		9 40.	10 55	9 12m.	—	11 53
		—	11 8	—	—	midi 26
		—	10 51m	—	—	midi 55
		—	—	—	—	11 22

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 29	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 38
Mercuès.....	6 43	1 4	6 52
Arrêt Douille	6 47	»	6 56
Parnac.....	6 54	1 15	7 4
Luzech.....	7 »	1 22	7 10
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 22
Arr. Prayssac	7 16	»	7 25
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 33
Duravel.....	7 32	1 54	7 40
Soturac-Tourac	7 40	2 3	7 48
Fumel.....	7 49	2 13	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 49	8 3
BORDEAUX. — 3	8 11	3 11	8 31
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50s.	11 <sup>h</sup> »	7 <sup>h</sup> 38s
BORDEAUX. — »	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 35	3 37	9 16
Soturac-Tourac	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Prayssac	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 12	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 34	4 46	10 11
Arrêt Douille	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 35	1 <sup>h</sup> 27	5 <sup>h</sup> 23
Cabessut, halte	7 41	1 36	5 32
Arcambal.....	7 51	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Conduché.....	8 26	2 17	6 9
St-Cirq, halte.	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 44	2 33	6 24
Calvignac, hal.	8 52	2 41	6 31
Cesjac.....	9 6	2 55	6 44
Montrun, hal.	9 17	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 5
Lamadelleine.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 45	1 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 19
Lamadelleine.....	7 55	1 <sup>h</sup> 22	5 33
Toirac.....	8 6	1 <sup>h</sup> 34	5 43
Montrun, hal.	8 14	1 <sup>h</sup> 43	5 52
Cajarc.....	8 26	1 <sup>h</sup> 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	2 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	2 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 54	2 23	6 34
Conduché.....	9 »	2 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	2 45	6 56
Vers.....	9 29	2 57	7 7
Arcambal.....	9 50	1 00	7 42
Cabessut, halte.	9 40	1 11	7 32
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 30

**VIN DE VIAL**  
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA  
Aliment physiologique complet  
Anémie — Convalescence  
Pertes des forces — Langueur — Inappétence  
Parfaitement dosé et assimilable, le **Vin phosphaté de Vial** est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.  
Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement  
Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

**A CÉDER** Magasin de Papeterie-Librairie, produisant 8,000 francs bénéfices annuels, situé dans une grande ville industrielle de la région du Nord, placé dans une agglomération de 20.000 habitants, sans concurrents et dépendant d'un grand Journal avec importante imprimerie. — Prix 20.000 francs, moitié comptant, le reste à volonté sur bonnes garanties. Marchandises au prix de facture. — Au besoin on créerait situation au preneur dans Journal ou imprimerie.  
Ecrire aux initiales A. D. Agence Havas, Place de la Bourse, Paris.

**AVIS** Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.  
S'adresser au Bureau du Journal du Lot.  
Le propriétaire-gérant : LAYTON.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.  
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.  
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.